RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Paris, le 27 février 2024

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/24/154
Vos réf. :
Affaire suivie par : Laurent Michel
laurent.michel@developpement-durable.gouv.fr
Tél. : 01 40 81 90 32
Courriel : ae.igedd@developpement-durable.gouv.fr

Le Président de l'Autorité environnementale

à

Madame la Présidente du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Objet : Accusé de réception d'une demande d'avis de l'Autorité environnementale (Ae).
Dossier : modification du schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de bourgogne-Franche-Comté

Conformément à l'article R. 122-17 du code de l'environnement, vous m'avez adressé par courrier du 16 février 2024 un dossier de demande d'avis, relatif au plan ou programme cité en objet.

J'accuse réception de ce dossier, parvenu complet à l'Autorité environnementale le **22 février 2024**.

Conformément au IV de l'article R. 122-21 du code de l'environnement, l'Autorité environnementale formulera son avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Cet avis sera, dès son adoption, mis en ligne sur le site internet de l'Ae à l'adresse suivante : http://www.igedd.developpement-durable.gouv.fr/l-autorite-environnementale-r145.html et vous sera notifié.

Le Président de l'Autorité environnementale

Laurent MICHEL

Autorité environnementale